

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Canada Life

Une Année de Grands Succès

Les Recettes ont Augmenté.

L'assemblée annuelle de la Compagnie d'Assurance Canada Life a eu lieu mercredi. Ce qui suit est un résumé du rapport et des états financiers : En présentant aux actionnaires leur cinquante et unième rapport annuel, les directeurs sont heureux d'annoncer que la Compagnie a eu sa juste part dans la condition quelque peu améliorée des affaires du pays, comme on pourra le voir par les états et comptes maintenant soumis. Ces états et comptes

démontrent que la Compagnie a fait des transactions plus considérables cette année que l'année précédente, et a augmenté son surplus clair par au moins \$497,093.05. Le nombre d'applications pour nouvelles assurances durant l'année 1897 a été de 3066, pour un montant de \$6,185,996 dont cependant 266 formant un montant de \$521,000 ont été refusées, parce que la vitalité des applicants ne paraissait pas être au degré qui, dans l'intérêt des autres assurés de la Compagnie devrait être maintenu, et comme 191 applications pour \$373,360 n'ont pas été menées à bonne fin, l'émission de l'année a été pour un montant de \$5,291,636 sur 2,608 polices, excédant 1896 par 573 polices, au montant de \$793,980. Le montant total des assurances en vigueur à la fin de l'année 1897 s'élevait à \$72,719,555.29 sur 33,407 polices, excédant 1896 de \$2,953,272.83 et ayant déduit de là tous les paiements faits aux porteurs de polices pour réclamations pour cause de décès, pour profits et pour polices de dotation parvenues à maturité, ainsi que toutes les autres dépenses, comprenant : dépenses d'administration il est resté un montant de \$1,272,486.05 ce qui a augmenté l'actif de la Compagnie à \$18,678,915.67. Tel qu'il appert d'après l'état de l'actif et du passif, après avoir pleinement pourvu à la réserve nécessaire pour toutes les polices de la compagnie et pour tout autre passif, il reste un surplus de \$1,564,082.05.

Nouvelles Affaires

Réclamations de Polices

Augmentation de l'Actif

Surplus

Sommaire Financier pour l'année 1897

Revenu des primes (net).....	\$ 2,087,994 45
Intérêt, loyers, etc.....	869,047 44
	<hr/>
	\$ 2,957,041 89
Payé : réclamations, dotations, achats.....	\$ 1,044,826 55
Profits aux porteurs de polices.....	218,481 29
Dépenses, taxes, Dividendes.....	421,248 00
Balances.....	1,272,486 05
	<hr/>
	\$ 2,957,041 89

ACTIF, 1er janvier 1898

Prêts sur immeubles et sur autres garanties.....	\$ 9,128,674 10
Valeurs en portefeuille.....	7,043,595 92
Valeurs en immeubles, comprenant bâtisses.....	1,431,750 78
Argent en mains et autre actif du grand livre.....	318,864 98
	<hr/>
	\$17,922,885 78
Primes non payées ou différées (nettes).....	\$ 465,578 99
Intérêts et loyers accrus.....	290,450 90
	<hr/>
Actif total.....	\$18 678,915 67

PASSIF.

Fonds de réserve (4 pour cent).....	\$16,704,117 00
Tous les autres passifs.....	410,416 62
	<hr/>
	\$17,114,833 62
Surplus sur tous les passifs.....	1,564,082 05
	<hr/>
	\$18,678,915 67

Non compris \$97,355.82 de bénéfices qui sont inclus dans les réclamations.

Le discours du Président

Le président, M. A. G. Ramsay, en proposant l'adoption du rapport, dit : Le rapport des directeurs et les états de comptes de l'année ont été, pendant quelques jours, entre vos mains et acceptés tels que lus. Le rapport, tout en étant bref, contient, outre les comptes publiés, tout ce qu'il faut pour permettre à ceux qui ont des intérêts dans la compagnie, de juger du progrès et du succès qu'elle a eu l'année dernière. L'addition, durant l'année 1897, de près d'un demi-million de dollars au surplus ou fonds de bénéfice est très satisfaisante, et sans la comparer individuellement avec les chiffres de n'importe quelle autre compagnie particulière, je puis dire que son chiffre d'affaires a été plus élevé que celui de toutes les autres compagnies canadiennes réunies. Les nouvelles assurances de l'année ont rapporté, comme vous pouvez le voir, un montant très satisfaisant, excédant celui de l'année précédente, et vous serez heureux d'apprendre que les assurés appartiennent à une classe telle que la compagnie ne peut faire autrement que de retirer de plus gros profits que si elle faisait de plus grosses dépenses pour obtenir un plus gros montant ou que si elle assurait dans des pays où le climat n'est pas aussi salubre que celui du Canada et celui des quatre États du Nord, dans lesquels nous avons cru qu'il était judicieux de limiter les opérations de la compagnie. Le montant des assurances existantes s'élève à \$72,719,555, ou presque deux fois autant que le chiffre qu'elles atteignaient il y a douze ans. Le montant payé pour cause de décès, durant l'année, a été favorable et s'est élevé à environ celui que l'on calculait de payer; ce fait démontre que l'on a apporté beaucoup de soin au choix des personnes assurées et qu'on s'est limité d'une manière judicieuse à assurer des gens habitant les pays au climat salubre qu'on vient d'y mentionner.

Les récents lamentables insuccès de quelques-unes des compagnies faisant affaires d'après un système de cotisation, et l'anxiété éprouvée au sujet d'autres compagnies qui ont pour base les mêmes principes fallacieux, démontrent que ces événements ne sont que les résultats inévitables qui ont été d'abord prédits par ceux dont les connaissances et l'expérience leur permettaient de juger de l'avenir des compagnies de ce genre. A notre assemblée, en 1887, alors que de semblables compagnies faisaient de courageux efforts pour s'implanter au Canada, j'ai fait allusion aux misérables insuccès qu'elles eurent en Angleterre et en Amérique, et je disais que leur "existence éphémère démontrait l'inefficacité du système de cotisation des assurances comme garantie pour la famille. Il ne peut offrir que l'espoir incertain d'une assurance à bon marché pour quelques années, c'est-à-dire jusqu'à ce que la compagnie tombe. Il ne peut pas garantir qu'un certain montant d'assurance sera certainement payé à une veuve ou à des enfants après la mort de l'assuré, que ce soit à une date rapprochée ou éloignée, et sans une garantie semblable à celle qu'offrent notre compagnie et les autres saines compagnies, "l'assurance sur la vie est une fraude et une tromperie." J'ajoutais que "je savais que des agents et gérants de compagnies de ce genre indiquaient des noms d'éminents hommes d'affaires et de profession qui s'étaient joints à elles ou qui agissaient comme leurs directeurs, mais comme quelque-uns d'entre eux, à tous événements, permettaient qu'on se servit de leurs noms simplement parce que les polices leur étaient offertes gratuitement, on peut juger du poids attaché aux noms de messieurs chargés ainsi de persuader les autres à entrer dans de telles compagnies." On ne peut envier les sentiments des messieurs à qui je viens de faire allusion qui conseillaient aux autres de prendre des polices dans de semblables compagnies qu'ils sont maintenant forcés d'abandonner à cause de leurs insuccès ou parce que les paiements sont tellement élevés qu'ils ne peuvent pas les rencontrer.

Comme l'état de compte le démontre: les revenus de l'année ont été de trois millions de dollars, et l'actif de la Compagnie a été augmenté au montant considérable de près de dix-neuf millions de dollars; ce qui laisse après avoir déduit le passif, un surplus ou profit de \$1,564,082 pour allocation à la fin de l'année prochaine, sans compter le montant qu'on pourra y ajouter d'ici à ce temps, et comme les dépenses de la direction et autres dépenses qui diminuent beaucoup les profits des porteurs de polices, continuent à être d'un plus petit pourcentage que celle de n'importe quelle autre Compagnie canadienne ou américaine, les perspectives pour nos assurés sont des plus encourageantes.

On s'attend à ce qu'une législation soit introduite par le gouvernement modifiant le taux actuel d'intérêt de quatre et demi pour cent, prescrit par la loi, comme base pour les réserves d'assurances sur la vie, et adoptant les nouvelles tables de mortalités basées sur les observations et la grande expérience des Compagnies d'Assurance Anglaises en voie de compilation par l'Institut des Actuaire de la Grande-Bretagne, et je puis dire à la louange du Bureau, à propos de l'amendement à la charte, à laquelle on a fait allusion dans le rapport des Directeurs de l'année dernière, que les Directeurs se proposent de profiter de cette législation pour obtenir des amendements à la loi en conformité aux exigences du Bureau.